

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2010

Le 20 octobre 2010 à 20h00', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 14 octobre 2010, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	MM. BAZARD - BODY - GUERIN
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mmes BARANGER - BONDOUX - DAVID - MM. GASCHET - GASQUET - GILBERT - LECLERC J.
<u>COSSE D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC G.
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	MM. DENECHERE - LOISEAU
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	MM. DILE - FREMONDIERE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	M. MATHERY - Mme SECHER
<u>SAINTE-GEORGES-DES-GARDES :</u>	M. MARTIN
<u>SAINTE-LEZIN :</u>	MM. CESBRON J.F. - COURANT
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE - Mme HUMEAU - M. TIJOU
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - SECHET - VOLERIT

ETAIENT EXCUSES :

M. BOURCIER - Mme COULON - MM. GAUDIN - MIGNARD
- Mme HUMEAU M-P - M. LEGER

POUVOIRS :

de M. BOURCIER à M. BARANGER
de Mme COULON à M. DENECHERE
de Mme GAUDIN à M. LECLERC
de Mme HUMEAU M.P à Mme BONDOUX
de M. LEGER à M. MARTIN
de M. MIGNARD à M. DILE

Secrétaire de Séance :

M. BOURDEILLE

Le Conseil du 20 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité

I - PRESENTATION DU PROJET ACCUEIL DE JOUR ITINERANT -

Nicolas GILLES présente aux membres du Conseil et du Comité de Pilotage chargés de ce dossier, le travail effectué lors de son stage au sein de la Communauté de Communes (d'avril 2010 à octobre 2010), via le diaporama joint.

Les principales phases d'actions menées sont les suivantes :

- l'appropriation de connaissances générales sur le thème,
- l'état des lieux sur le territoire,
- les rencontres avec les différents acteurs locaux,
- les visites d'accueil de jour,
- la réalisation d'un questionnaire destiné à la population.

M. Christian GUIBAULT, Directeur de l'EPHAD de La Salle-de-Vihiers et La Jumellière et M. Stéphane BRIAND, Directeur de l'EPHAD résidence Sevret à St-Georges-des-Gardes remercient vivement les élus de la C.C.R.C. d'avoir pris l'initiative d'une telle démarche. Initiative appréciée de tous les membres du comité de pilotage dans le but d'accompagner les résidents du territoire atteints de la maladie d'Alzheimer ainsi que les aidants. Le besoin d'une structure d'accueil pour ces malades est bien identifié aujourd'hui et reconnu par le Conseil Général de Maine-et-Loire. Les membres du comité de pilotage vont poursuivre, accompagnés et soutenus par les autorités politiques locales, jusqu'à l'aboutissement espéré de la réalisation de cette structure. M. DILE remercie toutes les personnes qui ont participé à cette réflexion et, en particulier, Nicolas GILLES pour l'excellent travail réalisé.

II - TRANSFERT DE LA TAXE D'HABITATION DU DEPARTEMENT A LA COMMUNAUTE - DETERMINATION DE LA POLITIQUE D'ABATEMENTS -

Le Président expose à l'organe délibérant, qu'à compter de 2011, la communauté de Communes de la Région de Chemillé, qui lève la fiscalité professionnelle unique, percevra l'intégralité de la part de la taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par le département.

Il précise que :

- le [II.bis] de l'article 1411 du Code général des impôts stipule que « les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation. Dans ce cas, la valeur locative moyenne servant de référence pour le calcul des abattements (obligatoires et facultatifs) est la valeur locative moyenne des habitations de l'EPCI. En l'absence de délibération, les abattements applicables sont (le cas échéant) ceux résultant des votes des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune ».

- les abattements (obligatoires et facultatifs), qui diminuent la base totale imposable, sont à la charge des collectivités,

- les compensations (garantie individuelle de ressources) versées à la CCRC au titre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) sont calculées notamment en fonction du produit de taxe d'habitation qu'aurait perçu le département en 2010, si la politique communale d'abattements avait été appliquée (et non pas à ce qu'il a réellement perçu, avec ses propres taux d'abattement).

A titre d'information, les abattements décidés par le conseil général et qui s'appliquaient en 2010 (sur les valeurs locatives moyennes départementales) étaient les suivants :

- abattement spécial à la base : **0 %**,
- abattement général à la base : **10 %**,
- abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides :

où **non**,

- abattement pour personnes à charge (rangs 1 et 2) : **15 %**,
- abattement pour personnes à charge (rangs 3 et suivants) : **20 %**.

Le président fait part au Conseil des simulations réalisées sur les différentes possibilités d'abattements applicables, avec les conséquences financières suivantes :

- la non-reprise des abattements décidés par le département générera des hausses de cotisations pour les contribuables

- et inversement la reconduction des abattements entrainera une perte de ressources pour la Communauté de Communes

En raison des modifications qui seront votées lors de la loi de finances 2011 (amendement à l'article 59 de la LF2011 prévoyant un mécanisme dans le calcul des abattements intercommunaux de taxe d'habitation qui neutralisera les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale et qui garantira les ressources individuelles des EPCI),

le Conseil, à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer d'abattements facultatifs concernant la T.H, soit :

✓ abattement général à la base : **0 %** (de la valeur locative moyenne intercommunale),

✓ abattement spécial à la base : **0 %** (de la valeur locative moyenne intercommunale),

✓ abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides : ~~oui~~ **non**

✓ majoration de l'abattement obligatoire pour charges de famille (personnes des rangs 1 et 2) : **0** point supplémentaire au taux obligatoire de 10 % (de la valeur locative moyenne intercommunale),

✓ majoration de l'abattement obligatoire pour charges de famille (personnes des rangs 3 et plus) : **0** point supplémentaire au taux obligatoire de 15 % (de la valeur locative moyenne intercommunale).

Seuls s'appliqueront les abattements obligatoires sur la T.H. et l'opération sera donc neutre pour les contribuables et la Communauté de Communes.

Ces décisions prendront effet à compter de 2011.

III - TRANSFERT D'UN PRET BFT DE 1 700 000 € DU BUDGET ANNEXE ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE -

Il est rappelé au Conseil qu'un prêt BFT (compte 16441) d'un montant compris entre 3 000 000 € minimal et 7 000 000 € maximal a été contracté en 2007 pour financer les travaux d'aménagement de l'Anjou Actiparc des Trois Routes (budget annexe).

Ce prêt comportait une phase de mobilisation jusqu'au 31 octobre 2010 et un remboursement in fine au 15 novembre 2012.

Au 31 décembre 2009, les fonds utilisés s'élevaient à 4 800 000 € et le besoin de financement des travaux engagés en 2010 serait de l'ordre de 500 000 €. Il resterait une enveloppe de 1 700 000 € disponible sur ce budget annexe sans utilisation immédiate.

Il est proposé au Conseil de transférer cette enveloppe au Budget Principal de la Communauté pour financer les investissements 2010 prévus au Budget (abords du Théâtre Foirail + office de tourisme et autres travaux).

Pour mémoire, le Budget Principal 2010 prévoit un recours à l'emprunt nouveau de 1 700 000 € pour l'équilibre du budget (compte 1641).

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- considérant l'excédent de financement du prêt BFT sur le budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes de 1 700 000 €

- considérant le besoin de financement du Budget Principal pour les investissements prévus en 2010 à hauteur de 1 700 000 €

- **autorise** le transfert d'une partie du prêt BFT n°LT070358 à hauteur de 1 700 000 € du budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes vers le Budget Principal. Le prêt BFT sur le budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes sera donc de 5 300 000 €.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

IV - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2010 -

Cette DM a pour objet de transférer une partie du prêt BFT n° LT070358 (voir délibération n° III précédente) du budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes au Budget Principal et de prévoir des remboursements temporaires selon les besoins financiers.

En conséquence, le Conseil **vote** à l'unanimité la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2010 qui s'équilibre en investissement à 3 000 000 € (vote au niveau des chapitres) :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : chapitre 16	emprunts	1 500 000 €
16449-01	remboursements temporaires prêt BFT	1 500 000 €
chapitre 041	opérations d'ordre	1 500 000 €
16441-01	annulation remb temporaires au 31/12	1 500 000 €
Total dépenses :		3 000 000 €

Recettes :	chapitre 16	emprunts	1 500 000 €
	1641-01	prêt prévisionnel 2010	- 1 700 000 €
	16441-01	transfert du prêt BFT	+ 1 700 000 €
	16441-01	prêt BFT mobilisable au 31/12	1 500 000 €
	chapitre 041	opérations d'ordre	1 500 000 €
	16449-01	annulation remb temporaires au 31/12	1 500 000 €
Total recettes :			3 000 000 €

V - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES -

Cette DM a pour objet de transférer une partie du prêt BFT n° LT070358 (voir délibération n° 3 précédente) du budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes au Budget Principal et d'intégrer les remboursements temporaires réalisés en 2010 sur ce budget annexe.

En conséquence, le Conseil **vote** à l'unanimité la décision modificative n° 1 au Budget annexe 2010 Anjou Actiparc des Trois Routes qui s'équilibre en investissement à 3 000 000 € (vote au niveau des chapitres) :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	chapitre 16	emprunts	1 500 000 €
	16449-01	remboursements temporaires prêt BFT	1 500 000 €
	chapitre 041	opérations d'ordre	1 500 000 €
	16441-01	annulation remb temporaires au 31/12	1 500 000 €
Total dépenses :			3 000 000 €

Recettes :	chapitre 16	emprunts	1 500 000 €
	16441-01	prêt BFT mobilisable au 31/12	1 500 000 €
	chapitre 041	opérations d'ordre	1 500 000 €
	16449-01	annulation remb temporaires au 31/12	1 500 000 €
Total recettes :			3 000 000 €

VI - TRAVAUX DE TERRASSEMENT, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE A L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES "OUEST" PHASE II (TRANCHE FERME) ET PHASE III (TRANCHE CONDITIONNELLE) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour les travaux de terrassement, d'assainissement et de voirie, comportant deux tranches une ferme et une conditionnelle, à l'Anjou Actiparc des Trois Routes "Ouest" à Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier le ou les marché(s) à intervenir avec la ou les entreprises retenues.

VII - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour la construction d'un nouvel office de tourisme à Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier le ou les marché(s) à intervenir avec la ou les entreprises retenues.

VIII - CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS A LA CAILLAUDIÈRE A L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour la construction d'un atelier relais à la Caillaudière à l'Anjou Actiparc de Trois Route à Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier le ou les marché(s) à intervenir avec la ou les entreprises retenues.

IX - SIEML - TRAVAUX DE DESSERTE DE L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST -

Un chiffrage provisoire avait été établi pour les travaux de desserte SIEML de l'Anjou Actiparc des Trois Routes pôle Ouest (voir délibération n°V du Conseil du 17 février 2010) pour un montant de :

- 229 679,13 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public

- 58 354,85 € TTC pour le génie civil télécommunication et Haut Débit et terrassements HTA et Gaz

Le SIEML participait à hauteur de 40 926,41 € pour l'éclairage public, soit un coût net de 247 107,57 € TTC pour la Communauté de Communes.

Les travaux supplémentaires sont chiffrés à 114 812,80 € (avenant n°1) dont :

- 105 744,99 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public

- 9 067,81 € TTC pour le génie civil télécommunication et Haut Débit et terrassements HTA et Gaz

Le coût net pour la Communauté de Communes sera donc de 361 920,37 €.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 1 des travaux supplémentaires de desserte de l'Anjou Actiparc des Trois Routes pôle Ouest pour un montant de 114 812,80 €,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'avenant n°1.

X - REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES DE LA COMMUNAUTE de COMMUNES : REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE CHEMILLE -

Les installations téléphoniques de la Communauté de Communes et la Ville de Chemillé ont été changées en commun. Les frais ont été payés par la Commune de Chemillé.

Il avait été convenu de répartir les frais de la façon suivante :

- *France-Télécom* (Matériel + Maintenance) = 2/3 Commune & 1/3 CCRC, soit 11 743,46 € / 3 = 3 914,49 € TTC (3 272,98 € HT),

- *REXEL* (Baie de brassage) = 50 / 50, soit 1 513,06 € / 2 = 756,53 € TTC (632,55 € HT)

Le total de la participation demandée à la CCRC est donc de 4 671,02 € TTC.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **accepte** de rembourser la somme de 4 671,02 € T.T.C. (3 905,53 € HT) à la Commune de Chemillé, l'opération se faisant sous la forme d'une vente de matériel de la Commune de Chemillé à la Communauté de Communes (chapitre 21 du Budget Général),

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un vice-Président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XI - ADHESION A VACAF -

Afin de satisfaire au mieux les demandes des clients au Camping de Coulvée ***, il est proposé d'adhérer à VACAF pour permettre l'accueil de familles prétendant aux allocations familiales.

La commission demandée par VACAF est actuellement de 1 % sur le montant d'aide accordée par les caisses d'allocations familiales.

En conséquence, le conseil, à l'unanimité :

- **accepte** d'adhérer à VACAF,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un vice-président pour signer la convention de partenariat et toutes pièces à ce sujet.

XII - PROJET DE METHANISATION PARTAGEE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE -

Il est rappelé qu'une convention lie la communauté à la chambre d'agriculture (CRDA des Mauges) notamment pour la structuration du gisement agricole. Or il s'avère nécessaire de prévoir 2,5 jours supplémentaires pour l'étude des procédés de séparation des

phases pour un montant de 1 584,70 € TTC. Ceci porte le montant total de la mission à 35 814,22 € TTC.

En conséquence, le conseil, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant à la convention avec la Chambre d'agriculture,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un vice-président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'avenant.

XIII - ETUDES DE METHANISATION - DEMANDE DE FEDER - MODIFICATIF -

M. DILE rappelle le projet de méthanisation territoriale partagée conduit par Valorem, développeur et producteur d'énergie renouvelable indépendant, sur le territoire de la Région de Chemillé. La méthanisation (production de biogaz à partir de déchets fermentescibles) touche de nombreuses problématiques sur un territoire : gestion des matières fermentescibles et fertilisantes, production énergétique renouvelable et locale. L'étude de préféabilité technique et économique est maintenant terminée et il s'agit d'avancer encore plus dans cette démarche avec des études opérationnelles.

M. DILE propose de modifier le plan de financement afin de solliciter une aide au titre de l'ADEME et au titre du FEDER pour des études relatives à ce projet :

- avec VALOREM qui interviendra dans l'accompagnement pour garantir une cohérence environnementale, sociale et économique de ce projet. Le coût s'élève à 29 700 € H.T., soit 35 521,20 € T.T.C.

- avec le CRDA qui accompagnera pour l'émergence, l'animation d'un groupe d'agriculteurs, la structuration du gisement agricole, l'exploration des besoins et des questions agronomiques, techniques liées aux substrats méthanisables, à la valorisation du digestat et à l'épandage. Le coût proposé est de 29 945 € H.T., soit 35 814,22 € T.T.C.

- avec le CPIE dans le cadre d'un programme de sensibilisation auprès des élus, et des habitants. Le coût proposé est de 10 175 € H.T., soit 12 169,30 € T.T.C.

M. CESBRON J.F. ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- **annule et remplace** la délibération n° I du Conseil du 20 janvier 2010 et la délibération n°VI du bureau du 7 juillet 2010 ;

- **approuve** les études réalisées par VALOREM, le CRDA et le CPIE,

- **poursuit** le projet de méthanisation territoriale partagée sur le territoire communautaire Chemillois,

- **valide** le plan de financement suivant :

Dépenses :

Etudes réalisées par Valorem, le CRDA et le CPIE, à hauteur de 83 504.72 € TTC
(35 521,20 € + 35 814,22 € + 12 169,30 €)

Recettes :

Subvention sollicitée au titre de l'ADEME, 59.88 %..... 50 000.00 €

Subvention sollicitée au titre du FEDER, 20.12 % 16 803.78 €

Financement Communauté, 20 % 16 700.94 €

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Communauté de Communes de la Région de Chemillé s'engage à honorer la différence par autofinancement.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XIV - MODIFICATIF - GARANTIE D'UN EMPRUNT DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ALAHMI - CHEMILLE -

Il convient de modifier la délibération prise lors du Conseil du 15 septembre 2010, car le taux d'intérêt passe de 3.24 % à 2.90 %.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Chemillé accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 4 597 076 euros souscrit par l'Association ALAHMI auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PHARE est destiné à financer l'opération de réhabilitation du Foyer de Vie le Gibertin (36 places), situé route de Chalonnnes à Chemillé.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt :	4 597 076 €
Durée de la période de préfinancement .:	24 mois
Durée de la période d'amortissement :	140 trimestres
Echéances :	trimestrielles

Amortissement : **constant**
Taux d'intérêt fixe : **2.90 %**

Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Communauté de Communes est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 140 trimestres, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association ALAHMI, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté de Communes s'engage à se substituer à l'Association ALAHMI pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

XV - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAYON -

Adhésion de la commune de CORON

Monsieur le Maire (ou) le Président informe l'assemblée que par arrêté préfectoral D3-2008 n° 463, en date du 1^{er} août 2008, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon, "**S.M.B.L.**", est formé entre :

➤ Les communes de : Chalonnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Saint-Aubin-de-Luigné et Saint Laurent-de-la-Plaine en application des articles L.5211.17 et L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

➤ La Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine composée des communes de : Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué, Saint Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon (à l'exclusion des communes de Montfort et des Ulmes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

➤ La Communauté de Communes des Coteaux du Layon composée des communes de : Aubigné-sur-Layon, Beaulieu-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé (à l'exclusion des communes de Mozé-sur-Louet et Notre-Dame-d'Allençon qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

➤ La Communauté de Communes de la région de Chemillé composée des communes de : Chanzeaux, Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en Mauves, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Tourlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin) ;

➤ La Communauté de Communes du Vihierois Haut-Layon composée des communes de : Cernusson, Les Cerqueux-sous-Passavant, Cléré-sur-Layon, La Fosse-de-Tigné, Montilliers, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Saint Paul du Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers.

Dans sa délibération, en date du 17 mars 2010, reçue en Sous-Préfecture de Saumur le 24 mars 2010, la commune de Coron demande son adhésion au sein du S.M.B.L., à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le **S.M.B.L.** a délibéré favorablement lors de son assemblée générale du 24 septembre 2010.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification des statuts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte de l'adhésion de la commune de CORON à compter du 1^{er} janvier 2011,

- **approuve** la modification des statuts qui en découle,

- **donne** tout pouvoir au Président pour toutes démarches utiles pour l'exécution de la présente,

- **autorise** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette modification.

La modification des statuts est annexée à cette délibération.

XVI - PART'AGRI - SITUATION DE L'ASSOCIATION ET REVISION DU MONTANT DU LOYER -

L'association Part'Agri (GADE Hyrôme et Loire) est chargée de l'insertion dans le milieu du travail et cette tâche n'est pas évidente à réaliser. M. DILE fait part des difficultés financières qu'elle rencontre aujourd'hui et afin d'aider l'association, suggère au Conseil de réviser le montant du loyer, actuellement de 1 784,41 € TTC par mois hors charges (eau, électricité, chauffage...), pour des locaux très vétustes, voire d'accorder la gratuité. Il est rappelé que d'autres structures sociales intercommunales bénéficient déjà de la gratuité telles que le centre social, la halte-garderie. Après un large débat, les élus, de façon collégiale, reconnaissent le bienfait apporté à environ 200 personnes en difficulté (soit 50 équivalent temps plein), par an, grâce à la réinsertion par le travail. Il serait intéressant que Part'Agri présente lors d'un prochain conseil ses activités.

En conséquence, le Conseil, par un vote à bulletin secret : 38 votants : 38 oui :

- **accorde** la gratuité du loyer (sauf pour les charges) à compter du 1^{er} novembre 2010, au GADE Hyrôme et Loire pour les locaux de la Maison de l'Economie Solidaire à Chemillé (cf. bail commercial du 11 novembre 2006),

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des vice-présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XVII - RAPPORT DES COMMISSIONS -

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (Mme DAVID)

- Bibliothèques

✓ **Catalogage** : en 2009, le temps passé pour le catalogage par les coordinatrices des bibliothèques a été facturé aux communes concernées pour un montant total de 1 961.10 € (pour 2 437 livres achetés et donnés soit 0.80 € par livre). Rappelons qu'un livre enregistré dans une commune profite à tout le réseau, de surcroît, les bibliothécaires intercommunales consacrent beaucoup de temps dans chaque commune à noter le nombre d'heures destinées au catalogage.

Les membres de la commission s'interrogent si la facturation au temps passé est pertinente. Ils proposent de ne plus demander de participation aux communes pour le temps passé pour le catalogage, la communauté prendrait en charge la totalité du salaire de P. QUIQUEMELLE.

✓ **Tarifs 2011** : l'adhésion aux bibliothèques sera de 12 € au 1er janvier 2011.

✓ **Bibliothèque de La Jumellière** : J. BARANGER a présenté le projet de la nouvelle bibliothèque de la Jumellière, elle sera située à côté de la mairie, la réalisation est prévue pour fin 2011- début 2012. P.HUMEAU apporte son aide et ses conseils dans l'organisation et l'installation de la bibliothèque.

✓ **Bibliothèque Départementale de Prêt** : de nouvelles conditions pour qu'une bibliothèque ou un réseau puissent prétendre à une aide vont être mises en place en 2011-2012, dont celle du budget d'acquisitions par habitant qui devra être de 2 €. Actuellement, seulement 7 communes respectent cette exigence.

✓ **Voyage lecture** : le thème du voyage lecture "Croquelivres" a été particulièrement apprécié du CNL (Centre National du Livre), il vient d'accorder pour l'achat des livres sur cette thématique une aide de 1780 € sur les 2200 € engagés soit 80 % subventionnés ; sur 140 dossiers déposés, 13 seulement sont aidés à 80 % dont Chemillé.

- Ecole de musique de la région de Chemillé

✓ **Les effectifs pour l'année 2010/2011** de l'EMRC sont de 285 élèves contre 281 en 2009/2010. L'évolution est plus stable que l'année précédente, où les effectifs étaient passés de 231 à 281 élèves.

✓ L'Ecole accueille toujours **les élèves hors communauté** mais ceux-ci ne sont pas subventionnés par la Communauté de Communes comme précisé dans la convention.

✓ **Trésorerie** : l'association fait remarquer qu'en début d'année, elle rencontrera des problèmes de trésorerie, la commission propose de faire évoluer la convention et de verser 1/3 de la subvention de l'année précédente début janvier au lieu de 25 % actuellement.

✓ **Visite des Hongrois** : du 23 au 29 octobre 2010, l'Ecole de Musique accueille 32 hongrois en retour. Deux concerts auront lieu : le 26 octobre à Neuvy-en-Mauges (à 19h) et le 28 octobre au TFC (à 19h).

✓ **Concert de Noël** : aura lieu le 11 décembre prochain, l'après midi se déroulera au TFC (destiné aux enfants) et le concert du soir aura lieu dans l'Eglise Saint Pierre.

Théâtre foirail

✓ Communication : Mme DAVID demande à tous les élus de faire suivre les mails de communication concernant les spectacles du TFC à leurs contacts privés et/ou professionnels ; plus nous serons nombreux à agir de la sorte, plus nous aiderons le TFC à se développer. Jh BARANGER précise également qu'il serait intéressant que le TFC poursuive sa communication des spectacles auprès des conseils municipaux et l'élargisse aux associations du territoire.

Informations diverses

✓ Jumelage : Une délégation allemande en présence du Maire d'ASPACH, Herr WEINBRENNER s'est déplacée le week-end des 16 et 17 octobre 2010 lors du marché aux saveurs. Des échanges entre les deux pays seront plus réguliers, ils se feront deux fois l'année ; les allemands se déplaceront lors du marché aux saveurs en octobre et les Chemillois iront en Allemagne lors du marché de Noël début décembre. Une année, une délégation de quelques membres du comité de jumelage se déplacera en Allemagne ou en France et l'année suivante un car pourra être organisé.

✓ Scènes de Pays : Une réunion est prévue avec le Syndicat mixte du Pays des Mauges le vendredi 22 octobre 2010 et l'assemblée générale aura lieu le vendredi 5 novembre 2010.

✓ Demande de subvention 2011 : Les dossiers vont être envoyés prochainement et seront à remettre à la Communauté de Communes le 30 novembre au plus tard.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ESPACE RURAL (J-P. BODY)

- SPANC -

Les 4 années de contrôle sont terminées, aujourd'hui sont prolongés uniquement les contrôles neufs. Suite à diverses réunions, le Conseil Général de Maine et Loire souhaite une harmonisation de tous les SPANC au niveau du règlement de service et de la grille de diagnostic.

Il est bien entendu que le Département n'assurera pas la gestion des SPANC, il accompagnera toutefois les collectivités dans la veille juridique et réglementaire et apportera les conseils.

Il conviendra de réfléchir à la mise en place d'un mode de gestion : régie ou prestation et le contenu du service (gestion totale ou partielle, la fréquence des contrôles, le mode de facturation). Cf scénarios présentés CR du 25 octobre 2010.

A la question posée par Jh BARANGER sur le devenir des ANC classés en point noir et n'ayant à ce jour connus aucune modification ou réparation, C. DILE répond que chaque Maire doit user de son pouvoir de police.

Les élus de la Communauté retiennent les deux scénarios suivants :

Scénario 1 - Elaboration d'un cahier des charges harmonisé (uniquement sur les compétences obligatoires : contrôle des installations neuves, contrôle des installations existantes, contrôle lors des transactions immobilières). Chaque Communauté de Communes lance sa propre consultation.

Scénario 2 - Mise en place d'un groupement de commande (uniquement sur les compétences obligatoires + option facturation). Désignation d'une Communauté de Communes pour piloter le groupement de commande

La commission émet un avis favorable sur le groupement de commande mais souhaite garder le suivi administratif, technique et la facturation. La commission ne souhaite pas piloter le groupement de commande.

- Plan de désherbage -

L'ensemble du matériel est arrivé. La balayeuse circule dans les communes. Un planning sera établi à compter du 1^{er} janvier 2011. Les conventions rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

En ce qui concerne l'acquisition d'un broyeur de végétaux, une subvention de la Région pourra être allouée à hauteur de 60 % plafonnée à 18 000 €.

- Moine de Coulvée -

Le moine fuit toujours. L'étang va être vidé pour effectuer sa réparation. Le dossier est suivi par le SML.

COMMISSION SOCIALE (Ch. LANGE)

- **Foyer des jeunes travailleurs** : Une rencontre est organisée le 27 octobre avec l'URAJ et la Communauté de Communes des Mauges pour figer les bases du premier comité de pilotage.

- **Banque alimentaire** : La collecte nationale de la banque alimentaire se déroulera comme chaque année en novembre. Une réunion aura donc lieu le lundi 8 novembre à 17h30 avec les membres des CCAS, le Resto du Cœur, le secours catholique... afin d'organiser cet évènement.

- **Santé sur le territoire** : On constate que le personnel de santé (médecin, dentiste...) est de moins en moins présent sur le territoire. Les médecins sont surchargés de travail et ne peuvent pas répondre aux demandes de tous les habitants.

Les membres de la commission sociale souhaiteraient faire appel à un stagiaire afin qu'il réalise un état des lieux du territoire pour réellement connaître les besoins et les attentes des habitants, les disponibilités des médecins, et par la suite étudier les éventuels changements à réaliser (création d'une nouvelle structure d'accueil, comment attirer le personnel de santé sur notre territoire...).

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENT VOIRIE (J. LECLERC)

- **S.I.G.** : Accueil a été fait d'Edouard MAROLLEAU, actuellement en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi sous contrat passerelle à la Communauté depuis le 23 août pour une durée de 1 an.

Ses principales missions seront de :

- Cartographier les différents sentiers qui vont être créés entre les Communes du territoire,

- Aider les Communes à travailler sur les cadastres,

- Accompagner et participer à la mise en œuvre du logiciel du Système Informatique et Géographique du Pays des Mauges.

J. LECLERC demande à E. MAROLLEAU de préparer un document de synthèse par rapport aux différentes réunions du S.I.G. qui est mis en place via le Pays des Mauges auxquelles il a participé, afin que les élus appréhendent mieux le sujet. Que va faire le Pays exactement, quel travail devra t'on leur fournir ?

Qu'apportera ce nouveau système à nos Communes ? à la com com ? Quel sera le coût de fonctionnement ? Les moyens humains que cela représenteraient ?

- Point liaisons intercommunales (circuits pédestres, vélos) -

2 cartes font actuellement le tour des Communes (1 pour circuit V.T.T., 1 pour circuit vélo familial, Circuit pédestre), à ce jour 3 Communes n'ont pas reçu la carte Chemillé, Cossé d'Anjou et Melay. Le travail d'Edouard sera de tout synthétiser et cartographier sur un même plan.

J. LECLERC souhaiterait qu'une estimation soit faite par rapport au coût de cette opération afin de prévoir une ligne budgétaire pour 2011.

Rappel :

Acquisition foncière à la charge de chaque Commune,

Les travaux nécessaires seront pris en charge par la Communauté,

L'entretien de ces sentiers sera à la charge de la Commune concernée.

- **Signalisation de la Maison des Générations** - A ce jour, la Maison des Générations n'a pas d'enseigne extérieure. Il est proposé d'organiser un concours auprès des occupants de la MdG afin de créer un logo. C. LANGE demande également de prévoir une signalétique intérieure

- **Agrandissement des bureaux de la CCRC** : Il est rappelé le manque de bureaux pour le personnel de la Communauté (3 postes).

- **Bâtiment Lignes 3D** : Ce bâtiment serait construit par la Communauté et mis à disposition auprès de Ligne 3D sous forme de crédit-bail. Un projet a été préparé par Jean-Luc ROUSSEAU, architecte à ANGERS.

- **Toilettes Camifolia** : Un ancien bloc sanitaire va être aménagé en 2 WC et 2 urinoirs supplémentaires

- **Eclairage de l'Anjou Actiparc Secteur Ouest** : Un devis complémentaire de 43 927 € a été demandé au SIEML pour mettre des leds (COMATELEC 96 Watt), soit un total de 240 927 € pour 54 candélabres. L'amortissement serait possible en 5 ans.

- **Abords T.F.C.** : Afin de permettre une organisation optimum de la Foire et du festival de l'élevage, et pour faciliter l'installation de modulaires, des platines par chevillage chimique type Hilti seraient implantées définitivement dans l'enrobé.

- **Fresches St Lézin** : L'aménagement de séchoirs représente un coût de 126 000 € pour 27 m². En attente de l'accord de la Société Anjou Plantes pour le crédit-bail.

- **Panneaux radars** : une différence de prix importante apparaît entre ceux implantés à La Jumellière et ceux présentés sur devis. Affaire à suivre.

COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION TOURISME (M. GUERIN)

- Bulletin "Com Com Communication" n°73 - Décembre 2010 -

Le programme est établi - *détail ci-joint* - Le dossier spécial sera consacré au réseau des bibliothèques, parfois méconnu des administrés.

- Affichage communautaire -

Des panneaux "sucettes" pourraient être installés aux endroits stratégiques des communes (aux entrées notamment) et pourraient être lumineux (ou non, à voir)

A l'instar de la commune de Melay, un panneau recto CCRC et verso plan de la commune peut être étendu aux autres communes. D'une dimension de 1,50 x 2 m, il pourrait être le support des manifestations locales, telles que les événements de l'EPCC.

Il est également suggéré de profiter de l'arrière du car de la Communauté (seulement occupé par le logo de la CCRC) pour faire de la publicité sur l'EPCC par exemple.

- Signalétique d'Intérêt Local et bilan de la rencontre avec l'OTC -

L'affichage touristique et la signalétique des sites touristiques vont être homogénéisés. Les panneaux seraient ainsi refaits pour tout le patrimoine communautaire.

DIVERS : C. DILE informe que le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et la mise en place du plan climat ont été présentés à tous les Maires lors d'une rencontre au Pays des Mauges. Le PADD va être présenté dans la salle des conseils le 18 novembre prochain à tous les conseillers municipaux du territoire et ouvert à tout public.

REUNION A HUIS CLOS -

Sur proposition de M. le Président, le Conseil de Communauté :

- **décide** de se réunir à huis clos.

XVIII - ACQUISITION DU BATIMENT INDUSTRIEL BOIS DIFFUSION A VALANJOU -

M. DILE expose que dans le but de préserver la vingtaine d'emplois de l'entreprise Bois Diffusion à Valanjou sécurisant ainsi sa pérennité, la Communauté de Communes pourrait se porter acquéreur des terrains et locaux de cette propriété à hauteur de 500 000 € et ensuite louer sous forme de crédit bail au repreneur.

Le Conseil, après débat, à l'unanimité :

- vu l'avis de France Domaine en date du 19 octobre 2010,

- **décide d'acquérir** la propriété Bois Diffusion à Valanjou appartenant à la SCI Le Grand Clos et Bois Diffusion cadastrée section A n° 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 426, 427, 428, 430, 709, 792, 795, 806, 810, 812, 814 d'une superficie de 2ha 99a 88ca comprenant 3 000 m² d'ateliers et 200 m² de bureaux au prix de 500 000 €.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un Vice-Président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'acte authentique qui sera rédigé par Me MATHIEU, notaire à Chemillé.

XIX - CREDIT BAIL AVEC M. VILLETTE - BOIS DIFFUSION A VALANJOU -

M. DILE expose que la propriété Bois diffusion à Valanjou vient d'être acquise par la Communauté et il s'agit de louer au repreneur M. Hubert VILLETTE sous forme de crédit-bail. Le prix de revient de cet ensemble s'élève à 500 000 €, auquel s'ajoutent les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de crédit bail à signer avec M. VILLETTE ou la SCI correspondante qui prendra effet au 1er janvier 2011 concernant la propriété sise à Valanjou cadastrée section A n° 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 426, 427, 428, 430, 709, 792, 795, 806, 810, 812, 814 d'une superficie de 2ha 99a 88ca comprenant 3 000 m² d'ateliers et 200 m² de bureaux.

- **fixe** le loyer mensuel HT payable à terme échu pour les périodes :
du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2025 : 3 700.00 € H.T.

- **décide** d'appliquer par anticipation à l'acte de crédit-bail un loyer mensuel provisoire fixé à 3 700.00 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2011 et payable à terme échu,

- **décide** qu'il sera tenu compte du montant versé par anticipation avant la signature du crédit-bail,

- **demande** le remboursement des taxes foncières sur le présent immeuble ainsi que les assurances comme prévu dans le crédit-bail,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'acte de crédit-bail rédigé par Me MATHIEU, notaire à Chemillé.

XX - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DE S USINES RELAIS -

Cette DM a pour objet d'inscrire au budget les crédits suivants :

- acquisition d'un bâtiment à la Tourlandry et travaux pour 160 000 €
- vente d'un bâtiment à Chanzeaux avant le terme du crédit bail à la société Cartel Industries pour 90 753,45 €
- vente anticipée d'un terrain aux Ets Antier pour 1 433,54 €
- vente d'un bâtiment à Chanzeaux à M. THUISSARD pour 420 000 €
- acquisition d'un bâtiment (Bois Diffusion) à Valanjou pour 500 000 € + frais

En conséquence, le Conseil **vote** à l'unanimité la décision modificative n° 2 au Budget annexe 2010 des usines relais qui s'équilibre en investissement à 799 000 € (vote au niveau des chapitres) :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	chapitre 21	acquisition immos	640 000 €
	2115-90	acquisition bâtiment à la Tourlandry (+ frais)	130 000 €
	2115-90	acquisition bâtiment à Valanjou (+ frais)	510 000 €
	chapitre 23	immobilisations en cours	30 000 €
	2315-90	travaux	30 000 €
	chapitre 16	opération sur crédit bail	129 000 €
	1676-90	sortie crédit bail de Cartel Industries	129 000 €
Total dépenses :			799 000 €

Recettes :	chapitre 024	cessions immos	641 500 €
	024-90	vente bâtiment à société Cartel Industries	220 000 €
	024-90	vente bâtiment à M. THUISSARD	420 000 €
	024-90	vente terrain à Antier	1 500 €
	chapitre 16	emprunts	157 500 €
	1641-01	emprunts	157 500 €
Total recettes :			799 000 €